news release

concordia university

☐ 1455 de Maisonneuve Blvd. West Montreal, Quebec H3G 1M8 879-2867
☐ 7141 Sherbrooke Street West Montreal, Quebec H4B 1R6 482-0320

June 12, 1975

STATEMENT BY THE BOARD OF GOVERNORS

In view of the rising public concern about the future of the Grey Nuns convent on Dorchester Blvd., the Board of Governors of Concordia University wishes to clarify the nature and extent of the interest of the University in the property. In summary, the Board believes that it would be deplorable if such an important part of the heritage of Montreal were not properly protected and preserved for the future. Given the appropriate arrangements, the University, which must in any case develop its downtown campus by 1979, would be happy to become the user and therefore the custodian of the Grey Nuns convent, which would thus formally become part of the public patrimony of Quebec.

This interest of the University was set out in a letter which the Rector wrote in April to the Minister of Education, with a copy to the Minister of Cultural Affairs. The University understands that the decision rests with the government which must wholly, or in large part, finance the proposed development. However, the Department of Education has recognized that Concordia University will have to acquire or construct new premises by 1979.

The University faces a number of space needs. In 1979 our lease on the Norris Building on Drummond Street runs out. Though long used as part of Sir George Williams, the Norris Building in fact belongs to the YMCA. This means that we have to think about rehousing a large part of the Library as well as the Faculty of Commerce and Administration. We are also renting a variety of other premises downtown for both academic and administrative purposes, some of them quite unsatisfactory. Even today our rental payments amount to over a million dollars a year. In addition, students on the Sir George Williams campus justifiably lay claim to intramural athletic and other facilities modestly comparable with what is available to their fellows in other Quebec Universities. We believe that, supported by a limited amount of specialized construction, the Grey Nuns buildings, which contain about 150,000 sq. ft. of usable space, can be adapted to serve these identified needs of the University.

It should be pointed out, however, that whatever arrangements may be made for the purchase and ownership of the property, the costs of adaptation will be substantial. The Department

...2

of Education rightly sets limits to the size of classrooms, offices, etc. in new buildings in relation to the number of people and the purposes they will serve, but it is impossible to remain exactly within those limits when working with century-old construction. There will be the related expenses involved in preparing the convent for the sustained and heavy usage of a downtown university open to students from 8 a.m. to 11 p.m. daily. In addition, extensive work may be required to meet City of Montreal safety regulations. And the cost of operation will not be the same as in modern construction designed to facilitate economical maintenance.

A government decision which will make it possible for Concordia University to adapt the Grey Nuns property to the service of education will combine a practical response to the needs of the University with preservation of an historic site about which many Montrealers feel very strongly. We would only add that we hope to receive a clear response from the government to our proposal in time for us to proceed this summer with the considerable planning and development work which lies ahead.

- 30 -

Note: More from Michael Sheldon, executive assistant to the rector, 879-2863.

communiqué

☐ 1455 boul. de Maisonneuve Ouest Montréal, Québec H3G 1M8 879-2867
☐ 7141 rue Sherbrooke Ouest Montréal, Québec H4B 1R6 482-0320

université concordia

Le 12 juin 1975

DECLARATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Etant donné que le public s'inquiète de plus en plus de l'avenir du couvent des Soeurs grises, boul. Dorchester, le Conseil d'administration de l'Université Concordia désire clarifier la nature et l'étendue de l'intérêt de l'Université envers cette propriété. En résumé, le Conseil croit qu'il serait déplorable qu'une partie si importante du patrimoine de Montréal ne soit pas protégée ni préservée convenablement pour l'avenir. Compte tenu des arrangements appropriés, l'Université, qui doit de toute façon aménager son campus du centre-ville avant 1979, serait heureuse de devenir l'usager et par conséquent le gardien du couvent des Soeurs grises qui deviendrait donc officiellement partie du patrimoine public du Québec.

Cet intérêt de l'Université a été exposé dans une lettre que le Recteur a écrite en avril au ministre de l'Education, dont une copie a été envoyée au ministre des Affaires culturelles. L'Université croit savoir que la décision revient au gouvernement qui doit financer complètement ou en grande partie l'aménagement projeté. Toutefois, le ministère de l'Education a reconnu que l'Université Concordia devra acquérir ou construire de nouveaux locaux avant 1979.

L'Université fait face à des besoins d'espace. En 1979 expire notre bail de l'immeuble Norris rue Drummond. Bien qu'il ait été utilisé depuis longtemps comme faisant partie de Sir George Williams, l'immeuble Norris appartient en fait à la Y.M.C.A. Cela veut dire que nous devons penser à reloger une grande partie de la bibliothèque ainsi que la Faculté de commerce et d'administration. Nous louons aussi une variété de locaux dans le centre-ville tant aux fins de l'enseignement que de l'administration, certains d'entre eux n'étant pas du tout satisfaisants. Même actuellement nous payons en loyer plus d'un million de dollars par année. En outre, les étudiants du campus Sir George Williams réclament à juste titre des installations sportives intrauniversitaires et autres qui se comparent modestement à ce dont disposent les étudiants des autres universités du Québec. Nous croyons que si l'on y effectue un peu de construction spécialisée, le couvent des Soeurs grises, qui contient environ 150,000 pi. c. d'espace utilisable, peut être adapté de façon à répondre aux besoins déterminés de l'Université.

...2

Il convient de signaler, cependant, que quels que soient les arrangements qui puissent être faits pour l'achat et la possession de la propriété, les frais d'adaptation seront considérables. Le ministère de l'Education fixe à bon droit des limites à la taille des salles de cours, des bureaux, etc. dans les nouveaux immeubles par rapport au nombre de personnes et aux objectifs visés, mais il est impossible de s'en tenir exactement à ces limites quand il s'agit d'une construction centenaire. La rénovation du couvent en vue de son utilisation soutenue et forte comme université du centre-ville à laquelle auront accès des étudiants de 8h à 23h tous les jours entraînera des dépenses proportionnelles. De plus, il peut arriver qu'il soit nécessaire d'effectuer beaucoup de travaux afin de satisfaire aux règlements sécuritaires de la ville de Montréal. Et les frais de fonctionnement ne seront pas les mêmes que dans une construction moderne conçue pour faciliter l'entretien économique.

Une décision gouvernementale qui rendra possible à l'Université Concordia d'adapter la propriété des Soeurs grises au service de l'éducation alliera la réponse pratique aux besoins de l'Université à la préservation d'un site historique auquel de nombreux Montréalais tiennent beaucoup. Qu'il suffise simplement d'ajouter que nous espérons recevoir une réponse claire de la part du gouvernement à notre proposition à temps pour nous permettre de procéder dès cet été au travail considérable de planification et d'aménagement qui doit être fait.

- 30 -

Note: Pour tous renseignements appeler Michael Sheldon, adjoint administratif du recteur, à 879-2863.